

# Cahier des charges

## Partenaire

### Entreprises agrivitivinicoles, hôtels-restaurants, restaurants, épiceries

Janvier 2020

---

<b>1. Horaires d'ouverture</b>	2
<b>2. Connaissances de l'œnotourisme</b>	2
<b>3. Communication</b>	2
<b>4. Recommandations</b>	3
<b>5. Précisions</b>	3

---

---

## 1. Horaires d'ouverture

- A. Les heures d'ouverture sont affichées à l'entrée de l'établissement (extérieur), en français, en allemand et en anglais, selon exemple fourni par la direction de *Vaud œnotourisme*.
- B. Les fermetures liées aux vacances ou à la saisonnalité sont indiquées en français, en allemand et en anglais sur le site internet propre de l'entreprise, ceci au minimum 1 mois avant le début de la fermeture en question, selon exemple fourni par la direction de *Vaud œnotourisme*.
- C. Lorsque l'établissement est fermé, il sera communiqué à l'entrée de l'établissement (extérieur) et sur le site internet les opportunités de dégustation, de restauration et de logement (avec lien internet, adresse et numéro de téléphone), selon exemple fourni par la direction de *Vaud œnotourisme*.


---

## 2. Connaissances de l'œnotourisme

- A. Un collaborateur de l'établissement doit être nommé répondant *Vaud œnotourisme*.
- B. Le répondant *Vaud œnotourisme* doit avoir suivi dans son intégralité la journée d'introduction.
- C. Il doit s'assurer que l'entier du personnel de l'établissement prenne connaissance des supports de cours fournis dans le cadre de la formation et que la philosophie de *Vaud œnotourisme* soit appliquée au sein de la politique de l'établissement.

---

## 3. Communication

- A. La page d'accueil du site internet de l'établissement contient le logo « *Vaud œnotourisme* – partenaire » fourni par la direction de *Vaud œnotourisme*.
  - B. Le site internet de l'établissement contient un onglet dédié à l'œnotourisme, contenant, ses propres offres œnotouristiques et au minimum le texte fourni par la direction de *Vaud œnotourisme* ou doit rediriger vers le lien [www.region-du-leman.ch/fr/Z7656/decouvrez-les-specialistes-de-l-oenotourisme-dans-le-canton-de-vaud](http://www.region-du-leman.ch/fr/Z7656/decouvrez-les-specialistes-de-l-oenotourisme-dans-le-canton-de-vaud)
  - C. L'établissement tient à jour ou contrôle la mise à jour des informations de son établissement sur les différents sites où il apparaît ainsi que sur son propre site en permanence.
  - D. Des brochures fournies par l'office du tourisme local et/ou des collègues *Vaud œnotourisme* sont disponibles dans l'espace d'accueil.
- 

---

#### **4. Recommandations**

- A. La direction de *Vaud œnotourisme* recommande vivement de traduire l'entier du site internet de l'établissement en allemand et en anglais.
  - B. La direction de *Vaud œnotourisme* recommande vivement d'apposer le logo «*Vaud œnotourisme – partenaire*» sur les flyers, brochures et autres supports de communication de l'établissement.
- 

#### **5. Précisions**

- A. Les supports fournis par la direction de *Vaud œnotourisme* :
  - Peuvent être utilisés comme tels ou complètent les informations déjà existantes au sein de l'établissement.
  - Un contrôle annuel sera effectué par la direction de *Vaud œnotourisme* directement.
- B. Les autres dispositions, compléments, particularités sont décrits dans le document «*règlement certification Vaud œnotourisme*». La dernière version est disponible sur le site [www.vaud-oenotourisme.ch](http://www.vaud-oenotourisme.ch)

